Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 juillet 2020

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

Vade-mecum et glossaire établis par le groupe de travail « Commissions délibératives » (¹), en application de l'article 42*ter* du Règlement

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Règlement par Mme Delphine CHABBERT

⁽¹⁾ Le groupe de travail « Commissions délibératives » a été mis en place par décision du Bureau élargi, réuni le 24 janvier 2020.

SOMMAIRE

1.	Désignation de la rapporteuse	3
2.	Exposé de la présidente du groupe de travail	3
3.	Discussion	3
4.	Vote du vade-mecum et du glossaire	6
5.	Approbation du rapport	6
6.	Texte adopté par la commission	6

Ont participé aux travaux : Mme Delphine Chabbert, M. Christophe De Beukelaer, Mme Barbara de Radiguès, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Hasan Koyuncu, M. Christophe Magdalijns, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Messieurs,

La commission spéciale du Règlement a examiné, en sa réunion du 7 juillet 2020, le vade-mecum et glossaire établis par le groupe de travail « Commissions délibératives », en application de l'article 42ter du Règlement.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des membres présents, Mme Delphine Chabbert a été désignée en qualité de rapporteuse, sur proposition de M. Jamal Ikazban.

2. Exposé de la présidente du groupe de travail

La présidente du groupe de travail propose de s'en référer à son exposé fait en Bureau élargi du 3 juillet 2020 et que cet exposé soit intégré dans le rapport.

La commission marque son accord sur cette façon de procéder.

Un premier commissaire note que, lors de ces échanges, il a exprimé une série de remarques et souhaite qu'elles soient également reprises au rapport.

Lors de cette réunion du vendredi 3 mars 2020, la présidente du groupe de travail avait exposé ce qui suit quant au vade-mecum et au glossaire.

Le processus de rédaction et de réflexion s'est déroulé de janvier à juin 2020.

Il a permis au groupe de travail de structurer sa réflexion et de s'entourer de différentes expertises, pour arriver à des modalités de mise en œuvre du Règlement les plus adéquates possible, au vu des objectifs poursuivis.

Un des éléments clés du processus est le comité d'accompagnement dont les quatre experts seront nommés les 3 et 10 juillet respectivement par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement francophone bruxellois.

Deux agents des services (un du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et un du Parlement francophone bruxellois) s'y adjoindront afin d'assurer une expertise administrative mais aussi jouer un rôle de garant et de personnes-ressources ou de contact pour le Bureau élargi et les citoyens.

Ils seront désignés par les Secrétaires généraux du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois.

Pour chaque commission délibérative, ce comité d'accompagnement pourra s'adjoindre deux experts maîtrisant la problématique visée.

Il interviendra aussi lorsqu'il sera nécessaire de fixer des critères complémentaires pour les tirages aux sorts.

Enfin, le comité d'accompagnement se prononcera aussi sur l'appel d'offres qui servira à désigner l'opérateur externe.

Le vade-mecum développe également avec précision le déroulement du processus devant mener à la constitution d'une commission délibérative.

Il en va de même des mesures visant à permettre une large participation de la population :

- plate-forme internet interactive;
- processus de facilitation approfondi;
- mesures inclusives;
- accueil des enfants;
- support linguistique.

Toutes les questions liées aux défraiements sont explicitées.

Enfin, la question du suivi des travaux est primordiale et c'est pourquoi une rencontre, après quelques mois, est prévue de même qu'un passage en séance plénière. Ainsi, les citoyens pourront avoir une vision claire des mesures de suivi et de l'impact du travail accompli.

Le budget, question essentielle, a fait l'objet d'une analyse approfondie, et ceci tant pour les coûts directs que pour les coûts indirects.

3. Discussion

Au cours de cette même réunion du 3 juillet 2020, le premier commissaire a soulevé deux remarques à cet égard.

Il lit que 20.000 euros sont réservés à la promotion. N'est-ce pas trop peu ?

Ensuite, il constate que cinq réunions sont prévues par commission. Quid si des réunions complémentaires sont nécessaires alors qu'on travaille en enveloppe fermée ?

Concernant la publicité, la Présidente précise que les montants cités concernent la publicité via les réseaux sociaux.

Les négociations avec BOSA, qui s'est aussi engagé à promouvoir l'initiative, sont actuellement en cours pour des publicités plus larges.

En fonction et si besoin est, la question sera réexaminée par le Bureau.

La présidente du groupe de travail insiste sur le fait que l'expérience est nouvelle et a sa part d'incertitudes.

Cependant, il est rare qu'une nouvelle initiative fasse l'objet d'un tel travail de budgétisation.

Le secrétaire général précise que la note au Bureau, aussi transmise aux membres du Bureau élargi, résume très clairement les imputations budgétaires pour 2021 et les coûts indirects liés au travail du greffe pour la mise en œuvre des commissions.

La présidente du groupe de travail précise enfin, pour répondre au premier commissaire, qu'une commission doit en principe prévoir quatre séances.

Le budget en compte cinq, ce qui permet une certaine souplesse.

Ces éléments étant repris, le premier commissaire rappelle que son groupe a participé activement aux réunions du groupe de travail.

À cet égard, il se dit déçu de constater que près de 95 % des propositions avancées par son groupe n'ont pas été retenues.

À titre d'exemple, son groupe s'est inquiété de la procédure ayant mené à la désignation du comité d'accompagnement qui est une pièce essentielle de bon fonctionnement des commissions délibératives.

L'appel à candidatures s'est déroulé dans des délais trop courts (quinze jours ouvrables), à une période non propice (Covid-19, examens).

Les dix-huit candidatures rentrées ont fait l'objet d'une analyse synthétique et le processus ayant mené au choix des personnes proposées reste peu clair.

Ce même commissaire juge aussi que la maîtrise de la langue, élément important d'une bonne participation, pose problème et s'interroge sur la suffisance de ce qui est envisagé à cet égard.

Le tirage au sort ne porte que sur dix mille citoyens dans un premier temps, alors que des experts prônaient trente mille citoyens.

Il lui semble que le « *targetting* », tel qu'il est prévu, sera peu performant, notamment si le taux de réponses est faible.

Pour son groupe, il existe également un risque de confusion entre le droit de pétition et les commissions délibératives. L'abaissement du seuil pour introduire une pétition à mille signatures renforce ce risque. Comment le citoyen va-t-il s'y retrouver et comprendre comment choisir la procédure adéquate ?

Ce même intervenant, comme il l'a déjà soulevé, estime que la transparence du processus est essentielle. Dans ce cadre, il ne voit pas clairement comment sera encadré le travail du comité d'accompagnement et le rôle du Bureau élargi à cet égard.

Pour son groupe, il y a trop d'interrogations et trop d'inquiétudes. Seule une totale transparence peut légitimer la démarche. Il ne peut planer de doutes ou de contestations si on souhaite aboutir.

La présidente du groupe de travail souhaite réagir sur différents points soulevés par le commissaire.

Elle rappelle que le processus ayant mené à la rédaction du présent vade-mecum a été particulière-ment inclusif. Les remarques des uns et des autres ont été reprises et discutées. Mais la volonté était non pas d'arriver à un compromis, mais bien de réunir, sur le texte, la plus grande majorité.

Elle doit bien constater que la plupart des remarques exprimées par le groupe du premier commissaire n'ont pas recueilli de majorité.

Elle rappelle que le délai de dépôt des candidatures a été porté à trois semaines pour répondre à l'une des remarques. Les actes de candidature et les curriculum vitae ont été communiqués, et une note a posé et motivé les propositions faites. Les critères prévus par le Règlement sont respectés.

Tout le processus de rédaction du vade-mecum a été transparent et participatif. Tous les documents ont été publiés.

La question de l'accompagnement linguistique a été débattue dans ses aspects juridiques et pratiques. Des procédures d'appui souples ont été retenues et préférées à une traduction simultanée impossible à mettre en œuvre.

Revenant sur la question du nombre de personnes tirées au sort et la représentativité des citoyens appelés à participer aux travaux des commissions, la présidente rappelle que le nombre de personnes tirées au sort et le taux de réponse sont une chose, mais il faut surtout veiller à ce que la représentativité soit assurée. C'est essentiel!

Le processus proposé y veille en s'appuyant sur ce qui est prévu dans le Règlement et le travail qui sera mené par le comité d'accompagnement dans ce cadre.

Elle ne pense pas qu'il puisse y avoir une confusion entre les processus liés au droit de pétition et ceux liés aux commissions délibératives. Le cas échéant, les services (les garants) seront là pour entendre les citoyens et les aider à déterminer leur volonté.

Par ailleurs, la présidente est bien consciente que ce processus doit, à terme, être évalué et est perfectible. Ceci est le premier aboutissement d'un travail de co-construction mais pas une fin en soi.

Toujours pour son groupe, le premier commissaire s'interroge sur le suivi qui sera réservé aux recommandations.

La présidente du groupe de travail rappelle que le Règlement prévoit que la commission permanente soit saisie des recommandations et dépose un rapport dans les six mois. Un moment de rencontre et de dialogue est prévu avec les citoyens ayant participé aux travaux. Ce rapport sera également présenté en plénière et les citoyens y seront associés.

Elle confirme que le suivi des recommandations est un élément essentiel et il se fera en toute transparence.

Enfin, tous les deux ans, un moment de rencontre et d'évaluation est prévu.

Une deuxième commissaire précise que son groupe s'abstiendra.

Un problème de fond subsiste et fera l'objet de développements en séance plénière. La volonté n'est cependant pas de s'opposer au processus.

Un troisième commissaire, au nom de son groupe, comme il l'a déjà développé en Bureau élargi, estime le moment important.

À cet égard, il tient à remercier tous les intervenants qui ont permis de réaliser ce travail : les services bien évidemment qu'il félicite, mais aussi les collaborateurs et députés qui se sont investis. Il est aujourd'hui indispensable de mettre tout en œuvre pour rapprocher le citoyen du politique. De même, le processus décisionnel doit toujours être explicité. Ce sont des éléments-clés pour contrer le populisme ambiant.

Pour ce commissaire, l'on peut toujours voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Aucun texte n'est parfait. Tout n'est sans doute pas réglé. Lui fait résolument le choix de le voir à moitié plein.

Le Bureau élargi veillera à établir et garantir, avec le comité d'accompagnement, les balises nécessaires. Pour son groupe, et il insiste, une réelle représentativité doit résulter du tirage au sort. C'est essentiel.

Il est convaincu que le choix des thématiques reflètera la bonne santé démocratique de la Région bruxelloise.

Une quatrième commissaire déclare que son groupe est heureux de cette étape importante dans l'ouverture des Parlements aux citoyens. Elle dit bien « des » Parlements car cette initiative est commune au Parlement francophone bruxellois et au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale/Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ce qui la réjouit particulièrement.

Elle souligne la méthodologie inclusive suivie par le groupe de travail. Le travail a privilégié la cohérence sur le compromis vague et c'est positif. La conséquence est cependant qu'il n'est alors pas possible de retenir toutes les remarques.

Pour son groupe, il est primordial qu'à l'occasion de la mise en œuvre de ces textes, le citoyen se sente accueilli et reconnu. Rien ne sera aisé, tout devra être évalué et les points d'attention sont connus.

Mais l'on peut se réjouir de cette étape essentielle.

Un cinquième commissaire rappelle que son groupe a soutenu le projet depuis le début. Certes, son groupe qui ne dispose que d'une représentation limitée est resté discret dans sa participation aux travaux du groupe de travail. L'on ne peut se démultiplier à l'infini.

Mais le renouveau du processus démocratique est l'un des engagements que son parti a pris devant l'électeur. Son groupe soutient donc ce projet mais sans que ce soutien ne soit un blanc-seing. Il sera attentif à sa bonne mise en œuvre.

Ce n'est donc pas à ce stade que l'on verra la marque laissée par les membres de sa formation mais bien, enrichis de l'expérience et des évaluations, et avec le recul nécessaire, qu'ils interviendront. À ce

stade, ce commissaire se réjouit de la transparence du processus suivi.

Enfin, **un sixième commissaire**, s'il reconnaît que c'est une étape importante, relativise le côté historique du moment.

La démocratie représentative telle que les politiques l'ont fait évoluer est en crise. C'est certain. La particratie et la complexité du fonctionnement de la démocratie participent à cette crise. Il espère que ce processus – l'évaluation sera à cet égard essentielle – viendra bousculer cette particratie.

Amener le citoyen au sein des Parlements est essentiel. Mais, il faut aussi que les décisions prises en fin de processus « blessent » cette particratie.

Sa formation politique défend l'inscription de référendum d'initiative citoyenne dans la Constitution.

Aujourd'hui, est adopté un élément important d'un ensemble plus large qui doit ouvrir de nouveaux moyens d'expression pour le citoyen.

Et, effectivement, la représentativité, comme cela a déjà été dit, est très importante et il ne sera pas aisé de l'assurer et ce, notamment, pour les populations visées par le processus inclusif mais aussi pour celles qui travaillent beaucoup, qu'elles soient d'ailleurs aisées ou défavorisées et contraintes socialement de travailler beaucoup.

L'intervenant émet, à cet égard, une certaine inquiétude sur la capacité de les mobiliser. En conclusion, l'évaluation sera essentielle de même qu'élargir la réflexion à d'autres leviers qui, en association avec ce mécanisme, permettront de faire évoluer la démocratie dans ses différentes tonalités.

En conclusion de ces débats, la présidente du groupe de travail est bien consciente que ce n'est qu'une étape et qu'un élément d'un grand ensemble.

Les défis restent grands. Son souhait de mettre ce projet en œuvre et de le faire évoluer en co-construction est bien réel.

4. Vote du vade-mecum et du glossaire

Le vade-mecum et le glossaire sont adoptés par 8 voix pour et 3 abstentions.

5. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

6. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte tel qu'il figure au document parlementaire 19 (2019-2020) n° 1.

La Rapporteuse, La Présidente,

Delphine CHABBERT Magali PLOVIE